

DATE DE CONVOCATION : L'an deux mille vingt-deux, le 15 décembre à 19 heures 00, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yannick PAQUE, Maire,
8 décembre 2022

ÉTAIENT PRÉSENTS à l'ouverture de la séance : Mesdames et Messieurs - Cyril BRUZZESE- Sylvie DESCHAMPS - Clémentine FIGUET - Yann FLAMANT - Corinne JOURDAN - Annie MONNERY - Béatrice MOULIN-MARTIN - Yannick PAQUE - Jean-Luc PETIT – Jean-Pierre PODKOWA - Emilie RATTON - Pascal ROUSSET - Kenan SOLMAZ – Geneviève TABARET - Hélène TALARCZYK – Maria-Dolorès THUDEROZ -- Jérémie VIAL

NOMBRE DE CONSEILLERS :
EN EXERCICE :27
PRÉSENTS : 17

PROCURATIONS: 3
VOTANTS : 20
POUR : 20

Avaient donné procuration : Madame, Messieurs – Fatima BENKHEIRA (pouvoir Jérémie VIAL) - Sébastien BIZET (pouvoir Sylvie DESCHAMPS) Claude VARENNES (pouvoir Yannick PAQUE) –

ABSTENTION: /
CONTRE : /

Etaient absents excusés : Serge BERNARD – Nathalie LACOSTE –Jessica ROSINET—Eliane GEOFFROY – Willy GABRIEL – Patrick RAMON - Ilyes TELALI

MME TALARCZYK Hélène a été élue secrétaire de séance

N° 2022-112

OBJET DE LA DELIBERATION : Cession parcelle AL390

Le SDIS a demandé, par courriel parvenu le 26/08 dernier, que les terrains sur lesquels est implantée la caserne leur soient cédés : afin de répondre aux besoins des sapeurs-pompiers locaux, un projet a été mené sur une extension de la caserne et une modernisation des équipements ciblée sur la performance énergétique.

D'un montant global de 870 000 €, coût opération, ce projet s'articule autour d'une extension visant le réaménagement des vestiaires, des sanitaires ainsi que la création de bureaux complémentaires et la création d'une salle de formation ainsi que des locaux de vie. Cette restructuration permet également le réaménagement d'un standard plus fonctionnel et la mise en conformité de l'ensemble des réseaux de la caserne.

Conformément au principe voté par les instances du service départemental d'incendie et de secours de l'Isère en juillet 2005, visant dans le cadre de travaux d'investissement conséquents, à simplifier la gestion technique et administrative des locaux, le service départemental d'incendie et de secours de l'Isère sollicite la cession en pleine propriété de la caserne actuelle jusqu'alors mise à disposition.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Confirme la délibération du CM en date du 07/06/2005 sur la seule parcelle AL 390 restant de sa propriété : la cession est faite à l'€ symbolique.
- Dit que l'ensemble des frais notariés inhérents à cette cession seront pris en charge en intégralité par le SDIS de l'Isère.
- Autorise, M le Maire à accomplir toutes les formalités et signer tous les actes afférents à la présente délibération

